



Dossier de presse

***Rencontre presse sur les programmes expérimentaux
8 octobre 2009***

**Les politiques d'expérimentation
Cas concrets, méthode et partenaires**

Sommaire du dossier :

1) Focus sur des cas concrets d'expérimentation

2) Expérimentation sociales, expérimentation du rSa, Fonds d'expérimentations pour la jeunesse : quelques repères pour comprendre

3) Les partenaires du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

4) Comment sont sélectionnés et évalués les appels à projets du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse ? Quelle est la composition du Conseil scientifique ?

5) Les axes et programmes des projets du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Focus sur des cas concrets d'expérimentation

Projet : « Accompagnement individualisé de jeunes en filière professionnelle » de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)

Thématique : *prévenir les décrochages scolaires et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs.*

En quelques mots : *des étudiants bénévoles accompagnent individuellement des jeunes en filière professionnelle pour les remobiliser dans leur scolarité.*

Objectifs du projet :

Pour prévenir le décrochage scolaire des jeunes en filière professionnelle à l'entrée en seconde professionnelle ou 1^{ere} année de CAP, ce projet vise à instaurer **un continuum éducatif autour du jeune via un accompagnement individualisé mené hors temps scolaire par un étudiant bénévole.**

Cet accompagnement se déclinera autour de 3 objectifs :

- Remobiliser le jeune dans sa scolarité afin de réduire les phénomènes d'absentéisme
- Accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet d'orientation ainsi que dans ses démarches vers le monde professionnel.
- Lui faire développer les compétences transversales requises pour une insertion sociale et professionnelle réussie : autonomie, mobilité physique et sociale, capacité à communiquer, maîtrise de l'information, des TIC...

Cet accompagnement spécifique de jeunes en filière professionnelle sera expérimenté en région Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Le public visé sera constitué des jeunes entrant dans la voie professionnelle (lycée professionnel ou CAP) repérés par les équipes éducatives en situation de déficience de projet professionnel et par conséquent en risque de décrochage.

Le projet concernera : 140 jeunes la première année, 260 jeunes la deuxième année, 360 jeunes la troisième année. Au total ce sont 760 jeunes qui seront accompagnés sur 3 ans.

Dispositif d'évaluation

Le dispositif d'évaluation sera élaboré et mené par TRAJECTOIRES -Reflex, spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques éducatives. Un conseil scientifique suivra l'action et son évaluation. La direction scientifique sera assurée par Aziz JELLAB, Maître de Conférences en sociologie (Centre IUFM de Villeneuve d'Ascq). Un questionnaire sera adressé aux jeunes en début et fin d'année. En outre, parmi les jeunes entrant dans le dispositif en 2009 un groupe d'une centaine de jeunes sera suivi sur les 3 ans afin d'avoir une évaluation sur le long terme des effets de l'accompagnement notamment au terme de leur cursus en filière professionnelle. Les résultats produits par le groupe ciblé seront comparés avec ceux d'un groupe témoin sur la même ville non bénéficiaire de l'action.

Modalités de mise en œuvre du projet

La première année permettra le repérage et le ciblage des jeunes sur les 6 villes pressenties en liaison avec les équipes enseignantes. Les binômes étudiants/bénévoles seront mis en place et suivis par les équipes de l'Afev. Des réunions de suivi et de régulation seront organisées par l'équipe du projet : Trajectoires-Reflex/ conseil scientifique/équipes locales en début d'action à mi-parcours et fin d'action.

La première évaluation aura lieu au bout d'un an et évaluera les effets produits sur les jeunes en termes : d'estime de soi ; de sociabilité ; de rapport à l'apprentissage à l'école ; de performances scolaires ; de développement de compétences transversales...

En 2010, un nouveau groupe de jeunes entrera dans le dispositif sur les 6 villes pressenties, tandis que le suivi continuera sur le premier groupe. De nouveaux étudiants seront mobilisés pour accompagner les jeunes.

En 2011, interviendra la deuxième évaluation des effets produits sur les jeunes entrants (en début et fin d'année). Les effets produits sur les jeunes au bout des trois ans seront mesurés. Un séminaire de généralisation sera organisé afin de dégager un modèle de dispositif d'accompagnement efficace et reproductible. Il permettra la sécurisation des parcours éducatifs des jeunes en fragilité scolaire et sociale.

Projet : « Valorisation des compétences acquises à travers le bénévolat et aide à l'insertion professionnelle des étudiants » de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)

Thématique : actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle à l'université.

En quelques mots : renforcer le CV des étudiants en y intégrant leurs activités de bénévolat.

Objectifs du projet :

Par la participation à des actions associatives, les étudiants acquièrent des compétences complémentaires à leur parcours académique et utiles pour leur insertion professionnelle. Ces compétences sont plus ou moins reconnues de manière informelle par le monde du travail, mais elles ne font pas l'objet aujourd'hui d'une reconnaissance formelle de type certification ou validation des acquis de l'expérience (VAE). De leur côté, les entreprises sont confrontées, malgré une conjoncture actuellement défavorable, à des difficultés de recrutement, particulièrement dans certains secteurs et sur certaines fonctions. Elles sont donc de plus en plus amenées à élargir leurs viviers de recrutement vers des « viviers méconnus ».

Ce projet vise à améliorer la transition entre formation et emploi pour les étudiants, en **valorisant auprès du monde professionnel les compétences que les étudiants acquièrent en s'engageant dans des actions de bénévolat**, autrement dit, en renforçant la dernière partie du CV venant après la formation et l'expérience pré-professionnalisante. Il s'agit de mener une campagne d'information auprès des employeurs afin de les sensibiliser aux qualités et compétences spécifiques des bénévoles et à leur utilité pour l'entreprise.

Ce projet vise également à **amener les étudiants à mieux valoriser les compétences qu'ils acquièrent à travers le bénévolat**. Il s'agit de développer une action d'accompagnement des étudiants dans la valorisation de ces compétences pour l'insertion professionnelle.

Enfin, il vise à travers la valorisation du bénévolat à **favoriser un accroissement du nombre de jeunes ayant un engagement** dans une association ou initiateur d'un projet, d'environ 20% d'une classe d'âge actuellement à 50%, comme le préconise le livre vert de la commission pour la jeunesse.

L'expérimentation consiste à tester un dispositif de valorisation des compétences acquises à travers le bénévolat composé de deux actions complémentaires sur 4 territoires universitaires : **universités de Cergy, Lyon 1, Albi, Nantes**.

Concrètement, cette expérimentation permettra de mettre en place :

- **Une campagne de communication auprès des entreprises pour valoriser auprès des recruteurs les compétences acquises à travers le bénévolat réalisée par le cabinet PCC ;**
- **Une démarche d'accompagnement d'étudiants pour leur permettre de valoriser les compétences acquises à travers le bénévolat pour leur insertion professionnelle.** Cette démarche d'accompagnement sera menée par une association d'aide à l'insertion professionnelle, l' Afij.

Dispositif d'évaluation :

Afin de mesurer les effets de la campagne de sensibilisation sur l'accès à l'emploi des jeunes bénévoles. Une campagne de testing de CV sera menée par la Fédération de recherche CNRS « Travail, Emploi et Politiques Publiques » (TEPP) et le Centre d'Etudes de l'Emploi. Il s'agira de comparer avant / après les résultats de deux opérations de testing.

D'autre part, une étude qualitative sera lancée sur les compétences acquises par les étudiants à travers le bénévolat et exploration des dispositifs formels de valorisation, réalisée avec l'appui du cabinet DS et O (Développement Social et Organisation), cabinet d'études et de conseil spécialisé dans l'organisation du travail et la gestion de compétences.

Modalités de mise en œuvre du projet

L'année universitaire 2009-2010 permettra la préparation de l'expérimentation : étude auprès des DRH, d'observatoires sociaux, de fédérations professionnelles et de chambres de métiers afin d'avoir des retours sur les pratiques en terme de recrutement, préparation de la campagne de communication. Il s'agira également de mener une étude des compétences acquises à travers le bénévolat et une exploration des dispositifs formels de valorisation. La première campagne de testing de CV sera également lancée.

L'année universitaire 2010-2011 verra le lancement de la campagne de communication auprès des entreprises et permettra l'accompagnement des étudiants engagés dans la valorisation des compétences.

Enfin, la 2^{ème} campagne de testing de CV et l'étude d'impact du dispositif d'accompagnement auront lieu pendant l'année universitaire 2011-2012.

Projet : « La malette des parents » du rectorat de Créteil

Thématique : Soutien scolaire et actions à destination des parents

En quelques mots : ateliers d'accompagnement et débats avec les parents d'élèves pour renouer le lien avec le milieu scolaire.

Projet sélectionné dans le cadre de la première vague d'appels à projets « Pour de nouvelles expérimentations sociales », 2007-2009.

Au quotidien, un certain nombre d'obstacles nuisent à la qualité et à la régularité des relations entre l'établissement et les parents d'élèves. Les établissements font parfois le constat d'élèves absents ou en retard, ou dont ils jugent le comportement inacceptable. De leur côté, les parents se montrent parfois critiques du travail des équipes administratives et pédagogiques ; les partenaires de l'école s'interrogent sur l'intérêt de réunions où les parents n'osent pas prendre la parole et ne se sentent pas reconnus pour ce qu'ils sont, à savoir les responsables légaux de l'éducation de leurs enfants.

Objectifs du projet

Ce projet est conçu pour consolider le lien entre le collège et les parents d'élèves volontaires. Dans une dynamique de co-éducation et de partenariat entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, il ne s'agit pas uniquement de transmettre des informations mais d'accompagner les parents pour les rendre acteurs de la réussite de leurs enfants.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 37 collèges de l'Académie ont expérimenté la « malette des parents ». Ce dispositif visant à encourager la participation des parents d'élèves de 6^{ème} était constitué de deux phases :

- une opération de communication en direction des parents d'élèves, **sous forme de trois débats sur l'accompagnement éducatif.** Ils se sont déroulés d'octobre à décembre 2008 et ont été l'occasion d'un échange structuré et de confiance entre les parents d'élèves et l'équipe du collège ;

- la mise en œuvre par le réseau des GRETA de l'académie de Créteil dans trente collèges **des ateliers d'accompagnement liés au thème de la parentalité en milieu scolaire.** L'objectif étant de favoriser l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants et dans la vie des établissements scolaires. **Pour tenir compte des attentes du public, l'offre de formation a été réajustée et s'est déclinée en 3 types d'ateliers d'accompagnement : parentalité, numérique et linguistique.**

Le terme de « malette » employé ici symbolise l'ensemble des outils nécessaires à une meilleure implication des parents et qui sont développés au sein de ce projet.

Evaluation de l'expérimentation

Les résultats observés lors de la première édition révèlent un taux d'absentéisme des élèves moins important dans les classes participantes ainsi que des proportions plus faibles d'élèves sanctionnés par des avertissements « comportement » lors des conseils de classe. Les notes semblent également légèrement meilleures dans les classes bénéficiaires. Les parents de ces classes connaissent mieux le collège et la scolarité de leurs enfants que les autres parents et sont plus impliqués dans les activités des associations de parents d'élèves.

La « malette des parents » semble donc avoir des effets bénéfiques tant pour les élèves et leur scolarité que pour les parents qui se trouvent rassurés. S'ajoute à cela une réelle implication

des établissements dans le dispositif. 39 établissements sont aujourd'hui inscrits dans le programme, un chiffre en légère augmentation. La plupart des collèges participant l'an dernier ont été convaincus par le projet et le reconduisent une année supplémentaire, tandis que d'autres, faute de temps cette année, le planifient pour l'an prochain.

Les résultats observés par l'Ecole d'Economie de Paris pourraient se révéler encore plus probants cette année avec l'introduction de nouveaux moyens de communication (lettre personnalisée aux parents, rappel des débats par SMS, appel téléphonique...) et l'envoi de DVD aux parents. Des groupes seront établis et détermineront les moyens qui seront utilisés.

En une année d'expérimentation, le dispositif a trouvé sa place et d'autres structures souhaitent aujourd'hui apporter leur contribution au projet.

Projet : « Lutte contre l'absentéisme et incitations collectives » du rectorat de Créteil

Thématique : Développer les incitations au maintien dans le système scolaire

En quelques mots : mobiliser collectivement une classe en lui donnant les moyens de réaliser des projets communs.

Objectifs du projet

Ce dispositif expérimental vient du cheminement d'un groupe de réflexion sur l'absentéisme, constitué d'équipes du rectorat de Créteil, d'équipes pédagogiques de lycées professionnels particulièrement touchés par l'absentéisme dans l'académie de Créteil, et de chercheurs de l'Ecole d'Economie de Paris.

La question « Comment inciter alors à la présence et à l'implication en classe? » a été au cœur des questions posées par le groupe de réflexion. Certains pays ont choisi de lutter contre l'absentéisme et l'abandon scolaire en conditionnant des aides financières aux familles par la présence des jeunes en classe; une telle approche a soulevé des objections multiples: caractère individualiste; absence de contenu éducatif; risque de marchandisation de l'école. Par contraste, les équipes pédagogiques ont mis en avant les "projets de classe" comme un outil pédagogique sur lequel s'appuyer davantage.

Il est alors apparu intéressant de tester **une approche de mobilisation collective fondée sur le projet de classe: l'école donne au groupe classe les moyens de mettre en oeuvre le projet qu'il a élaboré, et demande en retour l'implication de tous les élèves.** Dans un tel dispositif, le contrat est rendu explicite: le montant versé pour le projet dépend de la présence et de l'implication en cours des élèves. Mais l'incitation reste collective. Elle responsabilise la classe dans son ensemble.

Modalités de mise en oeuvre du projet

La « classe projet » dispose d'un budget initial permettant de construire un projet collectif ambitieux (par exemple : voyage scolaire, création d'association, action sociale, aménagement de classe, achat de matériel informatique, sportif ou culturel). Ce budget prospère au fur et à mesure de l'année en fonction du respect d'un « contrat » passé en début d'année entre les élèves de la classe et des adultes référents, mais dont certains éléments sont déterminés par les élèves eux-mêmes de façon responsable.

Le dispositif repose sur un contrat : la collectivité met des moyens à disposition de votre classe ; elle attend en retour l'engagement de tous les élèves de la classe dans la vie de la classe. C'est pourquoi le montant exact de la subvention dépend de l'implication de l'ensemble de la classe, mesurée par une « note de vie scolaire » et par le taux de présence en cours.

Le budget est une enveloppe globale, destinée à l'ensemble des élèves de la classe, afin de financer tout ou partie du projet de classe.

Les filières ciblées sont des filières professionnelles où les problèmes d'absentéisme et de décrochage revêtent un caractère particulièrement aigue.

Dispositif d'évaluation :

Etant donné le caractère innovant du projet, on a choisi pour cette année scolaire de mener une phase pilote dans six classes réparties dans 3 lycées. Cette phase de tâtonnement doit permettre de valider les contours précis du contrat, les choix laissés à la classe et de préciser l'accompagnement pédagogique nécessaire.

Concrètement, le projet serait déployé de la manière suivante :

- **2009-2010** : un programme pilote sera mené dans six classes de trois lycées volontaires (lycée Alfred Costes à Bobigny, lycée Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne, et Lycée Lino Ventura à Ozoir-la-Ferrière). Il concernera dans un premier temps environ 150 élèves. Ce programme pilote permettra de tester cinq protocoles pour en déceler les difficultés et éventuellement ajuster le dispositif.

- **2010-2011** : si un ou plusieurs de ces cinq protocoles se révèlent concluants, le protocole retenu sera mis en oeuvre de manière à en permettre l'évaluation, avec un grand nombre de classes tirées au sort (70 classes soit 2000 élèves.)

La démarche a été exposée aux élèves des établissements concernés le 5 octobre. Les représentants des parents d'élèves seront reçus prochainement par le recteur pour expliciter les attendus et les conditions de déroulement du projet. Un comité de suivi associant la communauté éducative et les parents d'élèves sera constitué.

Projets

**« Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes »
« système mutualisé de suivi des élèves en région »
de l'Etat et du conseil régional en région Nord-Pas de Calais**

Thématique : prévenir le décrochage scolaire et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs.

En quelques mots : des projets partenariaux pour lutter contre le décrochage : le système SYSMER pour repérer les décrocheur et une plateforme territoriale pour l'insertion des jeunes.

Objectifs des projets :

Deux projets complémentaires sont portés par le préfet de région, le président du conseil régional et le recteur de l'académie de Lille à l'échelle de la région Nord-Pas de Calais. Ces projets « Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes » (PARTAJ) et « Système mutualisé de suivi des élèves en région » (SYMSER) répondent à la volonté de l'Etat et de la Région de rassembler et de coordonner leurs efforts avec les acteurs qui contribuent à l'accompagnement des jeunes sortis sans diplômes ou sans solution du système éducatif vers l'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est de parvenir à une mobilisation partenariale afin de créer une continuité éducative pour tous les jeunes.

Ces projets déclinent les trois axes prioritaires de la convention d'objectifs signée le 9 juillet 2009 par ces acteurs, en présence du Haut Commissaire à la Jeunesse, à savoir :

1. L'amélioration de l'orientation et de l'information sur les formations et les métiers
2. Le repérage précoce, la lutte contre le décrochage scolaire et les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi
3. La sécurisation des parcours par l'instauration de démarches globales territorialisées de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs.

Concrètement, les projets qui comportent à la fois un volet « prévention » et un volet « réparation » prévoient :

- 1) Le renforcement de la qualité de l'information et de l'orientation à tous les niveaux et points de passage stratégiques du système éducatif ;

Plusieurs actions pourront être mobilisées à ce titre, notamment les classes de découverte professionnel ou le parcours de découverte des métiers et des formations.

- 2) L'amélioration de la prévention, du repérage et du traitement du décrochage en milieu scolaire, universitaire et en apprentissage ;

L'Académie se propose d'intervenir spécifiquement sur des territoires prioritaires, caractérisés par un fort taux de sortie des élèves en cours de formation et dans lesquels elle s'appuiera sur le « Système mutualisé de suivi des élèves en région » SYMSER qui permettra à chaque établissement de repérer les décrocheurs et les motifs de décrochage, d'assurer un suivi individualisé de ces jeunes et de faciliter la coordination des acteurs internes et externes à l'Education nationale.

- 3) L'expérimentation de plate-formes territoriales pour l'insertion des jeunes sortis sans solution du système éducatif dans son ensemble.

Le projet vise à mieux développer les propositions existantes et mettre à disposition des voies de passage et de décloisonnement entre acteurs. Les territoires retenus par les acteurs locaux sont à l'échelle des bassins d'emploi et couvriront les zones rurales des bassins sélectionnés.

Les plateformes obéiront à un cahier des charges commun mentionnant les parties prenantes obligatoires et les conditions de leur implication dans le plan. Ce cahier des charges est fondé sur les principes de partage d'information, de coordination, de suivi personnalisé des jeunes et d'évaluation.

- 4) La mobilisation par les partenaires de toutes les ressources existantes propres à faciliter l'insertion des jeunes décrocheurs.

Les plateformes territoriales devront pouvoir s'appuyer sur une palette diversifiée de solutions propres à faciliter l'insertion des jeunes décrocheurs, les priorités régionales portant, notamment sur le développement de l'alternance, et sur la promotion des dispositifs de deuxième chance.

Dispositif d'évaluation

Les projets sont conçus et mis en œuvre avec une évaluation régulière. Celle-ci a pour objet non seulement de vérifier la pertinence du plan et de mesurer ses résultats, mais aussi d'assurer la transférabilité des bonnes expériences, au sein de la région, voire au-delà.

L'évaluation sera assurée par le COPAS (Conseil en Pratique et Analyses Sociales) et comporte plusieurs volets : évaluation ex ante au cours de la conception même du plan, évaluation annuelle, évaluation finale.

Modalités de mise en œuvre du projet

Instance partenariale associant l'Etat (Préfet et Recteur), le Conseil régional, les partenaires sociaux et les milieux économiques, le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) proposera et assurera le suivi des orientations stratégiques du plan. Le CCREFP aura pour rôle d'établir un état des lieux régulier, de faire des préconisations opérationnelles et de veiller au bon déroulement du plan.

Il s'appuiera à cet effet sur une **commission dédiée au plan PARTAJ**.

Cette commission sera présidée par le Recteur et réunira les représentants des différents membres du CCREFP qui le souhaitent et en outre, associera les représentants d'autres composantes de la vie régionale, non membres du CCREFP. La conduite opérationnelle du plan relèvera d'un **comité de pilotage** resserré composé de représentants de l'Etat et de la Région, au niveau politique ou au niveau technique.

Au niveau territorial, dans chacun des cinq territoires expérimentant les plateformes territoriales, un comité de pilotage de la plateforme sera constitué et des chargés de mission territoriaux désignés.

Projet « accompagnement partenarial d'itinéraires personnalisés d'accès à la qualification (APIPAQ) de l'Académie d'Aix-Marseille et de la mission locale de Marseille

Thématique : prévenir les décrochages scolaires et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs.

En quelques mots : une plateforme d'écoute, d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes décrocheurs.

Objectifs du projet :

Le dispositif proposé (Accompagnement Partenarial d'Itinéraires Personnalisés d'Accès à la Qualification) a pour but de **mettre en place un partenariat institutionnel autour d'une formule d'accompagnement personnalisé des jeunes « décrocheurs »**. Il intègre, « hors les murs de l'école », **3 plates-formes d'écoute, d'accueil et d'accompagnement vers la qualification pour les jeunes décrocheurs sur la ville de Marseille**, réponse complémentaire aux dispositifs de droit commun.

Les principes qui fondent le projet sont :

L'individualisation du parcours : la mise en oeuvre de l'action s'adapte au rythme de chaque jeune (fréquence, durée, contenu). Chaque parcours est différent, l'accompagnement est individualisé dans toutes ses phases tout en proposant des activités impliquant un collectif (atelier prise de parole citoyenne, atelier vidéo, atelier blog...).

La mobilisation collective : la phase de repérage permet d'aller au-delà d'un public identifié par l'Education Nationale ou la Mission Locale en mobilisant d'autres acteurs de terrain qui rencontrent quotidiennement des jeunes décrocheurs très éloignés des structures institutionnelles.

Le réseau de partenariat et d'accompagnement personnalisé mobilisé au travers d'APIPAQ doit permettre, autour d'un outil commun, de repérer et d'accompagner les jeunes décrocheurs de manière plus réactive et systématique.

Une pédagogie de la réussite : pour le jeune relevant de la plate-forme, celle-ci doit être un lieu où il peut parler, être entendu dans un cadre souple, sans sanction et sans contraintes fortes. Il doit y trouver un correspondant unique tout au long de son parcours avec qui il réfléchit aux actions et comportements à mettre en oeuvre dans l'objectif de réaliser son projet.

La plate-forme développera une pédagogie qui permet au jeune de vivre des expériences de réussite par des actions (Brevet de sauveteur et secouriste du travail, BAFA etc.) qui lui feront connaître le succès. Ces expériences de réussite seront formalisées sur un livret de suivi du jeune renseigné tout au long de l'accompagnement.

Le projet vise ainsi à réduire fortement les sorties du système éducatif sans qualification en agissant selon trois axes :

- présentation du système scolaire en donnant ou redonnant du sens aux apprentissages
- amener le jeune à se responsabiliser et à se structurer, étape essentielle dans la

- transformation de la perception qu'il a de lui-même
- permettre au jeune en situation difficile de relancer un processus de réussite.

Sur les deux années de l'expérimentation, seront intégrés un minimum de 500 jeunes marseillais repérés et considérés en situation de décrochage scolaire. Parmi les 250 jeunes du groupe test, 150 d'entre eux (les plus en difficulté) intégreront effectivement l'une des plates-formes d'accompagnement.

Dispositif d'évaluation

Le CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications) est chargé de l'évaluation de l'expérimentation qui comportera deux volets :

- Une enquête téléphonique mise en oeuvre auprès de l'ensemble de ces jeunes, avec trois interrogations à intervalle régulier après l'identification de la rupture scolaire. Outre le recueil d'informations sur la diversité des chemins qui conduisent aux ruptures, ces interrogations permettront un suivi des parcours entre la mobilisation des ressources offertes par les divers intervenants et le retour vers un système de qualification. La dernière interrogation permettra de juger des effets à moyen terme d'APIPAQ sur le retour des jeunes dans un processus de qualification et leur implication (assiduité, satisfaction par rapport à ce retour, élaboration d'un projet, éventuelle obtention de diplôme).
- L'approche qualitative portera à la fois sur les évolutions du travail institutionnel (analyse de l'existant et étude des transformations des modes de coordination) et l'identification des conditions de généralisation des facteurs favorisant une meilleure prise en charge globale du problème du décrochage scolaire. Par ailleurs, l'approche qualitative se déroulera en parallèle avec l'analyse quantitative pour les aspects concernant les jeunes et leurs usages d'APIPAQ.

Modalités de mise en œuvre du projet

Le projet se décline en 4 phases opérationnelles :

Phase 1 : mise en place de 3 plates-formes pour couvrir le territoire (Marseille).

Phase 2 : Organisation du repérage et orientation des jeunes décrocheurs tout au long de l'année scolaire 2009/2010.

Phase 3 : Inscription des jeunes dans le processus mis en place par la plateforme au terme d'une concertation entre la plate-forme, le jeune et l'organisme à l'origine du repérage (accueil personnalisé, bilan personnel et définition d'un parcours cohérent).

Phase 4 : Accompagnement par la plateforme (11 mois maximum) au cours duquel le jeune construit un projet vers la qualification accompagné par un correspondant unique tout au long du parcours. Chaque parcours personnalisé peut faire appel à l'un ou plusieurs des partenaires engagés : maintien ou retour en établissement scolaire, accès à une formation du Programme Régional de Formation, signature d'un contrat en alternance de type apprentissage ou contrat de professionnalisation.

**Projet « Assure ton année ! »
de la Région Centre en partenariat avec les services de l'Etat**

Thématique : prévenir les décrochages scolaires et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs

En quelques mots : prise en charge complète (accueil, orientation, formation, rédaction de CV etc.) des jeunes en situation de décrochage.

Objectifs du projet :

Le projet vise à tester entre septembre 2009 et juin 2011 un nouveau dispositif pour repérer, accompagner et remettre en formation des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ou restés sans solution de formation.

Il s'agit de donner une nouvelle ambition au dispositif "Assure ta rentrée" initié en région Centre depuis 2006 et qui permet dans le cadre d'un partenariat d'accueillir et de conseiller pendant trois mois les jeunes de 16 à 18 ans sans solution à la rentrée scolaire. L'existence de décrochage tout au long de l'année et la situation de crise ont conduit à proposer, pour deux ans, à titre expérimental, l'élargissement du dispositif :

- tout au long de l'année, pour permettre un véritable accompagnement permanent de tous les jeunes sur l'ensemble du territoire de la région et d'être le plus réactif possible ;
- à de nouveaux publics bénéficiaires : jeunes (âgés entre 16 et 20 ans) ayant quitté la formation pour un emploi précaire et souhaitant revenir en formation, les décrocheurs, les jeunes ayant réussi partiellement leur examen
- à des actions de formation organisées avec une nouvelle ingénierie de formation calquée sur les méthodes pédagogiques de la formation continue (positionnement de la personnes formée en fonction de ses savoirs, modularisation, dispositifs individualisés...).

La méthodologie retenue dans le projet associe :

1. repérage des jeunes sans solution, par les établissements d'origine pour ceux scolarisés l'année scolaire précédente, et par les CIO, les missions locales et les travailleurs sociaux pour les autres.
2. recensement des places disponibles dans les établissements
3. accueil et prise en charge : sessions d'accueil en groupe, RDV individuels, bilans et propositions d'informations, de visites d'entreprises, CFA, ...
4. aide à la construction d'un projet, à la rédaction d'un CV,
5. inscription en formation en lycées, en CFA, dans une action de la mission générale d'insertion de l'Education nationale, une action de formation continue ou dans une action d'élaboration de projet professionnel, à entrées et sorties permanentes.

Les objectifs visés sont de réduire encore le nombre de jeunes sans qualification alors que l'on sait que cela constitue un handicap durable tout au long de la vie, de maintenir dans la durée la mobilisation des acteurs et de réaliser une expérimentation sur le suivi de cohortes pour tous les publics (EN et agriculture publics, établissements privés, CFA, Ecoles sanitaires et sociales et autres structures de formation type AFPA, GRETA et organismes de formation de la Région).

Les jeunes visés par cette expérimentation sont les sortants de collèges sans solution à la rentrée scolaire de l'année N, les décrocheurs de 1ère année de CAP, BEP ou bac pro de l'année N-1, élargis à l'ensemble des jeunes sans solution de formation et âgés de 16 à 20 ans quel que soit leur niveau et leur statut. Ils sont estimés à 3 000 sur les 6 départements.

Dispositif d'évaluation

L'évaluation, faite par le CEREQ, poursuit trois objectifs :

- Évaluer l'effet propre du dispositif sur le public visé dans quatre départements de la région en le comparant à un public semblable dans les deux autres départements de la région.
- Évaluer un dispositif original de coordination comportant un important volet de communication à distance.
- Évaluer le devenir des jeunes sans solution et/ou sans formation : taux de réorientation vers les voies scolaires, apprentissage, contrat de professionnalisation, formations qualifiantes, à des échéances définies.

Modalités de mise en œuvre du projet

Débuté en septembre 2009 par la mise en place du comité de pilotage, des réunions de coordination régionale puis locales, l'expérimentation prévoit plusieurs séquences :

Septembre à octobre : repérage des jeunes, recensement des places disponibles dans les structures de formation, communication, mise en ligne des informations sur le site Etoile.

Septembre à novembre : mobilisation des équipes, sessions d'accueil en groupe, rendez vous individuels.

Novembre à juin : accueils individuels des jeunes en situation de décrochage, mise en place de sessions d'accompagnement à entrées et sorties permanentes.

Octobre à juin : suivi individuel des jeunes par les membres des équipes de formation, suivi statistique de tous les jeunes.

**Projet « accompagnement renforcé des apprentis »
de la mission locale de Tulle et du centre de formation d'apprentis des 13
vents**

Thématique : prévention des ruptures dans les contrats d'apprentissage

En quelques mots : un parcours d'accompagnement renforcé pour les apprentis (médiation en cas de problème avec l'employeur, solution en cas de rupture du contrat d'alternance etc.)

Objectifs du projet :

L'expérimentation, conduite entre avril 2008 et octobre 2010, concerne tous les jeunes de la Corrèze souhaitant s'engager sur la voie de l'apprentissage dans le champ d'intervention du CFA 13 Vents de l'Artisanat et du CFA Bâtiment qui a rejoint l'expérimentation en 2009.

Elle vise à permettre aux jeunes sans solution de rebondir en leur proposant un nouveau parcours et à mieux comprendre les motifs d'abandon de ces filières, à améliorer l'orientation et à optimiser des moyens existants pour sécuriser au maximum le parcours d'apprentissage de la personne.

Un processus d'accompagnement renforcé de l'apprenti est mis en place auprès de chaque jeune (la demande du jeune peut aller de la simple demande d'information sur l'apprentissage, à la validation de projet professionnel ou à l'aide pour la conclusion et le maintien en contrat) basé sur la coordination de tous les partenaires, avec détermination d'un rôle précis pour chacun. L'expérimentation se décline en deux phases :

- Une phase 1 en amont de la signature du contrat ayant pour point de départ la convocation des jeunes à un entretien dans le cadre du module d'accueil des CFA, en présence, et c'est là la nouveauté, d'un conseiller Mission Locale qui établit un premier diagnostic de la situation du jeune. Ce module permet donc :

- d'accueillir et d'informer le jeune
- prendre en compte les atouts et freins liés à son entrée en apprentissage (savoirs de base, mobilité, logement, orientation choisie ou par défaut...)
- découvrir un métier et valider le projet
- accompagner à la recherche d'un maître d'apprentissage et mettre en place les solutions en terme de logement, mobilité....
- Définir en tenant compte du vécu du jeune et sur la base d'un positionnement, du meilleur parcours possible au regard des objectifs visés. Ce parcours met en œuvre, en les associant, les outils à la disposition du centre, (classe préparatoire à l'apprentissage transitoire, parcours de pré-qualification ou de qualification sous statut de stagiaire de la formation professionnelle) dans une logique de personnalisation des parcours.

Pour assurer une mise en œuvre optimale de cette phase, l'ensemble des outils des différents partenaires sont mis en commun et mobilisés en fonction de la situation du jeune.

Une phase 2 pendant l'exécution du contrat se décomposant en deux étapes :

1- Sécuriser le parcours de l'apprenti en le faisant bénéficier d'un accompagnement en cas de difficultés dans la vie quotidienne ou avec son employeur (Mise en place d'une action de médiation).

2- Permettre au jeune exposé à rupture de contrat d'alternance de poursuivre son parcours qualifiant sous un autre statut (élève ou stagiaire de la formation professionnelle)

3- Insérer-pérenniser en emploi durable l'apprenti dans l'entreprise où il a effectué son contrat d'apprentissage ou ailleurs le cas échéant.

Entre avril 2008 et août 2009, 284 jeunes ont été reçus en phase 1 et 210 en phase 2.

Dispositif d'évaluation et premiers enseignements

Cette expérimentation bénéficie d'une évaluation contrôlée par sélection aléatoire (randomisation) effectuée par le CNRS/CREST et la DARES (Ministère du Travail). L'intérêt de cette évaluation repose sur la mise en parallèle du groupe expérimental et du groupe « classique » afin d'évaluer l'efficacité du dispositif.

Les enquêtes ont eu lieu au cours du 1^{er} trimestre 2009 auprès des jeunes bénéficiant de l'expérimentation et ceux bénéficiant du droit commun. Il en ressort déjà que :

- Les conseillers qui reçoivent les jeunes et souvent leurs familles au module d'accueil perçoivent de fortes inégalités parmi les candidats à l'apprentissage (faible niveau ou échec scolaire, isolement, absence de réseau, ...).
- L'expérimentation permet un renforcement des partenariats existants en identifiant et légitimant clairement le rôle de chacun. Elle facilite le rapprochement de structures qui avaient peu de contacts auparavant. Elle permet plus généralement à des secteurs aussi variés que l'insertion, le social, la formation, l'entreprise, l'éducation nationale de se reconnaître des besoins communs.
- Le processus mis en place légitimise l'action des Missions Locales auprès des entreprises qui approuvent majoritairement l'accompagnement.
- La rencontre du conseiller et des familles lors du module crée un lien fort, ces dernières n'hésitant pas au moindre problème ou questionnement à le consulter.
- Le travail d'accompagnement social et éducatif mené par le CFA 13 vents est démultiplié grâce à la mise en réseau. Les réponses apportées aux situations individuelles sont plus efficaces et réactives.

La phase 1 connaît une activité extrêmement forte entre mai et septembre.

La phase 2 est continue sur l'année avec une activité plus forte entre juin et décembre

Projet : « sécuriser le parcours des apprentis » de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Thématique : Sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures.

En quelques mots : Sécuriser le parcours des apprentis en leur permettant d'acquérir les compétences de base, notamment la lecture et l'écriture.

Certains apprentis inscrits en formation, notamment au niveau V (CAP) présentent des difficultés face aux compétences de base qui sont autant d'obstacle dans le cadre de leur parcours de formation et hypothèquent leur accès au niveau de maîtrise requis pour la certification. Ces difficultés empêchent par ailleurs l'accès des apprentis à l'autonomie professionnelle.

Objectifs du projet

L'objectif principal de l'expérimentation est de mettre en place des solutions pour sécuriser les parcours de formation des apprentis en vérifiant dans quelle mesure les actions concourant à la maîtrise des compétences de base contribuent à prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage.

Mise en oeuvre de l'expérimentation

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCl), porteur du projet, a choisi d'identifier des solutions qui marchent, de les analyser, d'identifier les clés de réussite et de transférabilité afin d'en proposer la généralisation après une phase d'expérimentation.

Le travail se déroule en deux temps :

1) D'octobre 2009 à mars 2010 : l'analyse de huit bonnes pratiques visant la maîtrise des compétences de base par les apprentis dans trois régions (Ile de France, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes). Ces bonnes pratiques concernent quatre types d'action :

- Les formations liées à l'orientation des jeunes rencontrant des difficultés avec les savoirs de base.
- Les actions de pré-apprentissage qui sont des dispositifs dédiés aux jeunes et qui préparent à l'entrée en formation.
- L'étalement de la durée du contrat d'apprentissage sur trois ans avec une première année en CFA au cours de laquelle les jeunes travaillent essentiellement à renforcer leurs compétences de base. Ce dispositif a été mis en place de manière expérimentale au CFAA d'Antibes.
- Des actions intégrées à la formation des CFA selon différentes modalités : pendant le temps scolaire, pendant le temps périscolaire, en groupe, en individuel ...

Cette première étape doit aboutir à la diffusion d'un « bouquet » de préconisations pour la mise en oeuvre de nouvelles expérimentations régionales.

2) de mars 2010 à 2011 : la mise en place de nouvelles expérimentations. En s'appuyant sur les enseignements de la première phase, l'objectif est de mobiliser jusqu'à quinze CFA volontaires

à partir d'avril 2010. Cette deuxième phase aboutira à fin 2011 à la production d'un cadre de référence pour la généralisation des bonnes pratiques.

Ce projet est piloté par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Il repose sur un partenariat avec les Conseils régionaux d'Ile de France, de Provence Alpes Côte d'Azur, de Rhône Alpes, le CEREQ et les CFA.

On peut noter que le projet d'expérimentation sociale sera enrichi et renforcé par l'apport particulier de la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI.

Projet : « Parcours vers l'emploi des jeunes sous main de justice » projet de la mission locale des Ulis, ViTaCité

Thématique : Expérimentation du « parcours vers l'emploi des jeunes sous main de justice »

En quelques mots : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes sous Main de Justice en prenant en charge les jeunes jusqu'à l'accès à une solution d'insertion.

Objectif

En travaillant en amont avec les jeunes sous main de justice sur leur projet professionnel, le dispositif vise à créer les conditions favorables à leur insertion dans l'emploi. Le programme repose sur des actions communes et individuelles. C'est en particulier au moyen d'un suivi très attentif des jeunes, et d'un travail de sensibilisation auprès des entreprises d'accueil que le projet ambitionne d'assurer leur insertion dans l'emploi.

Ce projet, prévu de 2009 à 2011, concerne un groupe de 12 jeunes pendant 5 mois à temps plein (6 semaines de détention, 16.5 semaines à l'extérieur). Cette prise en charge se renouvellera 5 fois sur une durée totale de 15 mois.

72 jeunes seront concernés au total. Ils signeront un CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) qui leur permettra d'obtenir les droits liés dont l'allocation interstitielle à hauteur de 900 euros maximum par an.

Modalités de mise en œuvre du projet

Le dispositif se décompose en trois phases complémentaires.

La première phase, intitulée « Recrutement et préparation à la sortie », intervient en milieu fermé, et dure six semaines. Elle est initiée par la sélection des candidats par les conseillers référents justice missions locales et les conseillers du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) avec validation des juges et de la détention. Le groupe est constitué, et les contrats C.I.V.I.S sont signés.

Un bilan psychosocial à partir d'un entretien individuel qui permet d'identifier les freins à l'insertion au cas par cas. Ce bilan est suivi d'un plan d'action.

La deuxième phase - « Stratégie de projet professionnel » - se tient en milieu ouvert pendant huit semaines. Elle inclut un travail sur le projet, une mise en situation de travail, et un stage en entreprise.

Au cours de la troisième phase - « Remise à niveau et Mise à l'emploi » - qui dure huit semaines et demi, les jeunes bénéficient tout d'abord d'une remise à niveau professionnelle, et d'une préparation au code de la route assurées par Boutique Club Emploi. Dans un second temps l'association FREE capte des offres d'emploi, évalue les besoins de l'entreprise, et négocie les critères de sélection. Les jeunes sont préparés à l'entretien. Pendant toute la période d'essai, un travail est effectué sur l'adaptation du jeune au poste. Un suivi de l'intégration du jeune dans l'entreprise est assuré après.

Dispositif d'évaluation

Le dispositif d'évaluation sera mis en œuvre par le Département Évaluation des Politiques Sociales du CREDOC. La méthodologie proposée consiste à évaluer qualitativement et quantitativement le projet en vue d'établir un diagnostic complet et des préconisations.

La première évaluation, quantitative, repose sur la mise en place d'un tableau de bord administré par les acteurs, sur l'interrogation régulière d'un échantillon de bénéficiaires et d'un échantillon témoin, et sur un traitement statistique des données recueillies.

La qualité de l'expérimentation sera évaluée à partir d'un suivi de la structuration du dispositif (organisation initiale, ajustements, fonctionnement en rythme de croisière, stratégies d'acteurs, partenariats...), et l'interrogation des partenaires, des acteurs et des bénéficiaires pour une meilleure interprétation des données quantitatives sur le dispositif.

Un diagnostic complet de faisabilité, d'efficacité et d'efficience, et des préconisations d'ajustement résulteront de cette double évaluation. Des recommandations en vue d'une éventuelle généralisation pourront ainsi être formulées.

**Projet « accompagnement, bilan – réorientation, Insertion »
de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et du Cnam
(Conservatoire des Arts et Métiers)**

Thématique : *accompagnement et insertion professionnelle des étudiants qui décrochent*

En quelques mots : *aider les étudiants décrocheurs à l'université à se réorienter et à bénéficier d'une alternative (formation plus adaptée, changement de filière, remise à niveau etc.)*

Objectifs du projet :

A partir de l'identification des étudiants en difficulté, et en particulier de ceux ayant une forte probabilité de décrochage, le projet « Accompagnement, Bilan, Réorientation, Insertion » (ABRI) aura pour objectif de créer sur une base expérimentale, un dispositif offrant, à partir d'une analyse des difficultés rencontrées individuellement par chaque étudiant identifié, un ensemble de solutions de remédiation alternatives structurées par la définition d'un projet par l'étudiant concerné.

L'expérimentation concernera un effectif de mille étudiants principalement en L1, appartenant aux filières et diplômes des domaines Droit, Humanités et Sciences Sociales, et Sciences, pour la première année, avec accroissement de l'effectif par extension à l'ensemble des filières pour les années suivantes.

Le dispositif ABRI fait intervenir les différents services de l'Université, en lien étroit avec plusieurs partenaires : Centre régional du Cnam, Chambre de commerce et d'industrie de Versailles et du Val d'Oise, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, Greta, Pôle emploi, etc... permettant par la coordination des acteurs, la mobilisation de plusieurs voies de formation alternatives.

Le dispositif comprend 3 volets :

- repérage des étudiants de L1 concernés, notamment par un forum « les années Licence » et analyse des différents facteurs à l'origine du décrochage ;
- entretien bilan/orientation des étudiants identifiés en difficulté (définition d'un projet personnel, proposition de solution et formalisation). Ces entretiens permettront d'affiner les procédures de repérage par une analyse qualitative des processus de décrochage et des caractéristiques non mesurables des décrocheurs ;
- mise en oeuvre de la préconisation et de solutions de remédiation :

Consolidation : tutorat, remise à niveau, accès à des ressources pédagogiques numérisées, travail collaboratif entre pairs pour des compléments méthodologiques ou disciplinaires.

Réorientation vers un cursus mieux adapté, en particulier vers des formations par alternance (renforcement de la réorientation par modules méthodologiques, modules transversaux à l'UVSQ, au Centre régional du Cnam, ou aux autres structures de formation).

Notamment, les étudiants concernés pourront intégrer, directement ou à l'issue d'un semestre de transition, les formations proposées par le Cnam ou d'autres organismes de

formation. Une certification pourra leur être délivrée à chaque niveau de sortie, permettant un accès à la qualification plus progressif et mieux adapté au rythme et à la situation de chacun ; des passerelles seront établies avec les formations universitaires offrant aux étudiants à tout moment le choix de la poursuite d'étude ou de l'insertion professionnelle.

Démarche de qualification plus directe : modules qualifiants avec certification au Centre régional du Cnam, à l'UVSQ, à la CCI de Versailles Val d'Oise ou aux Greta.

- suivi du parcours et accompagnement vers l'insertion professionnelle ou la reprise d'études : entretien-actions, mise en relation, suivi des démarches et gestion du projet.

Les acquis de ces démarches seront capitalisés pour chaque étudiant concerné dans l'e-portfolio, réseau mis en place à l'UVSQ permettant un lien entre jeunes, actuels et anciens étudiants de l'Université, et professionnels.

Dispositif d'évaluation

L'évaluation est assurée à la fois en interne par la direction du pilotage, de la qualité et de l'analyse de gestion (DPQAG) et par l'observatoire de la vie étudiante, et en externe par une équipe du Cnam, le service de formation continue de l'université Paris 11 et les services de l'inspection académique des Yvelines, elle portera sur :

- la capacité à repérer les étudiants en difficulté et à les impliquer dans le dispositif ;
- l'efficacité de l'accompagnement, la pertinence des solutions proposées (remise à niveau, tutorat, réorientation dans l'université, réorientation avec alternance, acquisition de modules certifiant en vue d'une professionnalisation rapide (Arcnam...) et les résultats obtenus à la sortie du dispositif (validation des modules suivis, certifications obtenues et type d'insertion).

A cette fin il sera procédé à :

- un audit interne fondé sur les rapports d'étapes (rapport semestriel) et sur une base de données renseignée au fur et à mesure de la mise en œuvre ;
- un audit externe sur l'ensemble des résultats et sur l'organisation mise en place (rapport annuel des experts externes).

Modalités de mise en œuvre du projet et inscription dans une problématique nationale

Dès la rentrée de septembre 2010, le dispositif sera progressivement étendu à toutes les années de licence ainsi que dans les autres composantes de l'Université, notamment les IUT.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre sur les deux années, des réseaux partenariaux avec des acteurs économiques et sociaux de proximité seront construits dans le but de pérenniser le dispositif.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Conférence des présidents d'université (CPU) et le Cnam sur la problématique du décrochage en s'appuyant sur son expérience et ses compétences en matière de construction de parcours individualisés. 8 autres projets sur le territoire sont retenus (Aix-Marseille 3, Montpellier 1, Poitiers, Amiens, Angers, Metz, les établissements du PRES « Nancy université » et l'université d'Antilles-Guyane).

Tous ces projets visent à proposer des solutions d'accompagnement des décrocheurs de l'enseignement supérieur vers l'emploi et / ou la reprise d'études. Ils prévoient, après identification des publics étudiants susceptibles de « décrocher » en cours d'année universitaire,

l'utilisation d'une panoplie d'outils adaptés. Le principe retenu est d'intervenir le plus en amont possible, car il est difficile de raccrocher un jeune (ou un moins jeune) ayant quitté une organisation structurante (formation, stage, emploi...).

En lien avec le Haut-commissaire à la jeunesse, un comité de pilotage a été constitué à la CPU rassemblant le Cnam, la Conférence des directeurs de services de formation continue universitaire (CDSUFC), l'association des vice-présidents Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et la Délégation interministérielle à l'orientation (DIO). Ce comité a pour fonction d'assurer la cohérence et la mutualisation des démarches et moyens mis en œuvre. Il dégagera, à l'issue d'une première période de fonctionnement des projets, des pistes de bonnes pratiques transférables.

Projet « Renforcer l'amont du dispositif d'orientation active », de l'Université Paris-Est, Marne-la-Vallée

Thématique : approfondir le dispositif d'orientation active

En quelques mots : un panel d'action pour renforcer l'orientation des lycéens : activités de découvertes des filières, journée d'immersion en milieu professionnel, conférence sur les débouchés, témoignage d'étudiants etc.

Objectifs du projet :

L'orientation active -OA- offre aux lycéens à la fois une information objective sur les pré-requis, le contenu et les débouchés professionnels des formations de l'enseignement supérieur qu'ils souhaitent intégrer et un avis sur leurs projets prenant en compte leurs aspirations, leurs aptitudes et les exigences du cursus envisagé.

L'université Paris-Est Marne-la-Vallée expérimente en cette rentrée 2009 un dispositif visant à renforcer les actions menées dans le cadre de l'orientation active et notamment à sensibiliser les lycéens par la mise en place de plusieurs actions :

- Renforcer la qualité de l'information sur les formations de l'université, sur les débouchés, les domaines professionnels visés, qui est délivrée aux lycéens, aux enseignants, aux conseillers d'orientation et aux parents d'élèves ;
- favoriser le partenariat entre universités et lycées du bassin de recrutement pour mieux conjuguer les initiatives dans le cadre de l'orientation active par des actions de sensibilisation des lycéens, de renforcement de la qualité de l'information.
- Mettre en place une orientation active inscrite dans la durée dès la classe de 1^{ère} comprenant la formulation d'un projet individualisé de formation post-bac.

L'expérimentation concerne dans un premier temps 7 lycées des départements de Seine et Marne et du Val de Marne soit 41 classes de terminales (1230 élèves) et 38 classes de 1^{ère} générale (1140 élèves).

Il est prévu de mettre en œuvre un ensemble d'actions concrètes en direction des élèves, des personnels et des familles :

- formalisation des objectifs, des méthodes et du plan d'action avec les équipes pédagogiques volontaires au sein des lycées ;
- activités de découverte progressive des filières de formation post-baccalauréat en vue de permettre à chaque élève d'élaborer dès la première un projet individuel de formation ;
- tenue de conférences destinées aux élèves de terminale sur le contenu et les débouchés des formations, en particulier celles de lettres, langues, sociologie et mathématiques ;
- organisation de demi-journées d'immersion entre octobre et janvier pour les élèves de première et de terminale : cours en amphi, visites de laboratoires et des services de documentation et d'orientation, discussion autour d'un questionnaire, témoignages croisés d'étudiants sur leurs parcours respectifs, linéaires ou au contraire atypiques ;
- organisation conjointe avec les fédérations de parents d'élèves de réunions d'information

- et encourager leur participation aux actions menées dans le cadre de l'orientation active ;
- mise en place d'un site Internet à destination des lycéens accessible en page d'accueil du site de l'université.

L'intérêt du projet réside précisément dans son caractère global et ses quatre objectifs :

- **augmenter le nombre de jeunes qui participent à la démarche de demande de conseil** notamment les plus fragiles, afin de diminuer le taux d'échec ou d'abandon en 1^{ère} année. L'objectif est d'atteindre une demande de conseil en OA de 50% en 2010 et de 70% en 2011, contre environ 30% aujourd'hui ;
- **améliorer la qualité de l'information délivrée aux lycéens, aux professeurs, aux conseillers d'orientation et aux parents d'élèves** sur les formations délivrées à l'université, les métiers sur lesquels elles débouchent et les taux d'insertion professionnelle des diplômés ;
- **construire un partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative** (professeurs, CPE, documentalistes, fédérations de parents d'élèves) afin de bâtir une culture et des actions communes ; l'objectif est de renforcer la dynamique créée depuis deux ans en permettant aux enseignants du secondaire de mieux accompagner leurs élèves et à ceux du supérieur de mieux les accueillir à leur entrée à l'université ;
- **inscrire la démarche d'orientation dans la durée** en accompagnant les élèves dès la classe de première dans l'élaboration d'un projet évolutif de poursuite d'études.

Dispositif d'évaluation

L'évaluation du dispositif est assurée par une équipe du Cereq et par l'observatoire des parcours étudiants de l'université Bordeaux 2, en collaboration avec l'observatoire de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée –OFIPE- et les services du rectorat de Créteil ; elle comprend un volet quantitatif et un volet qualitatif :

Le volet quantitatif a pour objectif d'évaluer les effets du dispositif sur les choix d'orientation des élèves et leur réussite à l'université ; il consiste à comparer, à la rentrée 2011, les parcours des élèves des sept lycées partenaires ayant bénéficié de l'expérimentation dès la classe de 1^{ère} (en 2010-2011) avec ceux des élèves qui n'en auront bénéficié qu'en terminale (en 2009-2010) et ceux, enfin, des élèves des autres lycées de l'académie. Seront notamment pris en compte :

- le nombre d'élèves ayant formulé une demande de conseil auprès de l'université ;
- le nombre moyen de vœux d'inscription en première année de licence ;
- l'adéquation vœu d'orientation/entrée dans la formation choisie ;
- le taux de réussite en première année de licence ;

Le volet qualitatif porte sur l'implication, la coordination et les acquis des différents acteurs impliqués dans le projet ; il permettra d'établir, à partir de trois séries d'entretiens semi-directifs et de l'examen de la mise en oeuvre des conventions signées entre les partenaires, si l'expérimentation a permis de faire évoluer les pratiques professionnelles et de renforcer le partenariat lycée-université.

**Projet : « Parler Bambin »
du groupe Cogni-Sciences Laboratoire des Sciences de l'Éducation Université
Pierre Mendès-France Grenoble / Centre Communal d'Action Sociale de la ville de
Grenoble**

Thématique : prévention précoce de l'échec scolaire.

En quelques mots : aider au développement du langage des enfants de 18 à 30 mois en crèche par des séquences de 15 minutes d'activité de langage interactive avec des imagiers.

Projets sélectionnés dans le cadre de la première vague d'appels à projets « Pour de nouvelles expérimentations sociales », 2007-2009.

Chaque année, à la Journée d'Appel de Préparation de la Défense (JAPD), les 800 000 jeunes français de 17 ans passent une épreuve de lecture. Celle-ci met en évidence qu'environ 15% (et ¼ de ceux qui ont un diplôme égal ou inférieur au BEP) de ces jeunes ont des difficultés de compréhension liées à un vocabulaire très pauvre, ce qui est un bon indicateur de leur faible maîtrise de la langue orale. Entre 2 et 6 ans, il existe déjà d'importants écarts dans la maîtrise du langage oral en fonction du niveau de diplôme ou de l'origine sociale des parents.

Les travaux de ces vingt dernières années suggèrent que les compétences langagières des enfants sont fortement influencées, dans les premières années de vie, par des déterminants environnementaux.

Objectifs de l'expérimentation

A la demande du CCAS de la ville de Grenoble, l'équipe de chercheurs de Cogni-Sciences a élaboré des stratégies en s'inspirant des programmes de prévention précoce de l'échec scolaire mis en œuvre aux USA et Canada dont les effets positifs ont été démontrés. Avant de commencer l'action, les séquences ont été expérimentées en collaboration avec les personnels à la crèche « Les 3 pommes » (ville de Grenoble).

L'objectif du programme Parler bambin est d'améliorer significativement l'acquisition des compétences langagières des enfants de 18 à 30 mois, pour réduire les risques d'échec scolaire des enfants des familles populaires habitant des zones à forte densité de populations défavorisées et/ou précarisées.

Modalité de l'expérimentation

Ce programme de renforcement langagier qui s'est réalisé sur 6 mois associe des interventions langagières menées par les personnels de la crèche avec des petits groupes d'enfants et par les parents. Les petits groupes de 3-4 enfants ont été constitués sur le principe du niveau de langage des enfants (produit moins de 50 mots, produit de 50 à 100 mots, ...). Chaque groupe a bénéficié trois fois par semaine de 20 minutes d'atelier de langage. Ces interventions ont été réalisées avec des imagiers ou des jeux du type dinette, poupées, animaux... Pour animer les groupes de langage, les personnels de deux crèches de Grenoble (Villeneuve 123 et les Frênes) ont bénéficié d'une formation.

Les parents avaient aussi été sensibilisés au cours de réunions. Les imagiers utilisés à la crèche leur étaient remis, à rythme d'un par trimestre. Il leur était conseillé de réaliser deux fois par semaine, pendant toute la durée du programme, une séquence de 15 minutes d'activité de langage interactive avec l'imagier.

Dispositif d'évaluation :

Pour évaluer le programme, on a mesuré les effets sur les enfants qui en ont bénéficié (groupe expérimental) en les comparant à d'autres enfants (groupe témoin) qui n'en n'ont pas bénéficié, présents dans d'autres crèches. Le groupe expérimental était composé de 43 enfants qui, au départ, avaient entre 18 et 30 mois dans les deux crèches en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Le groupe témoin était composé de 41 enfants du même âge, des mêmes origines sociales (métier et diplôme des parents, sexe), présents dans cinq autres crèches de la zone sud de Grenoble. Au temps T1, en décembre 2007, et au temps T2, en juin 2008, après la mise en œuvre du programme, ces 84 enfants ont été évalués en développement général (moteur, social, autonomie) et en langage par les équipes de chercheurs avec des mesures directes par des tests standardisés et par des questionnaires standardisés remplis par les parents et les professionnels des crèches.

Les résultats des évaluations montrent une progression plus importante et significative du langage pour le groupe expérimental alors que les autres composantes du développement ont évoluées, de façon similaire, pour les deux groupes. La progression en langage dans le groupe expérimental se constate pour l'ensemble des enfants concernés et même les progrès sont un peu plus fort pour ceux qui au départ avaient un niveau faible ou moyen.

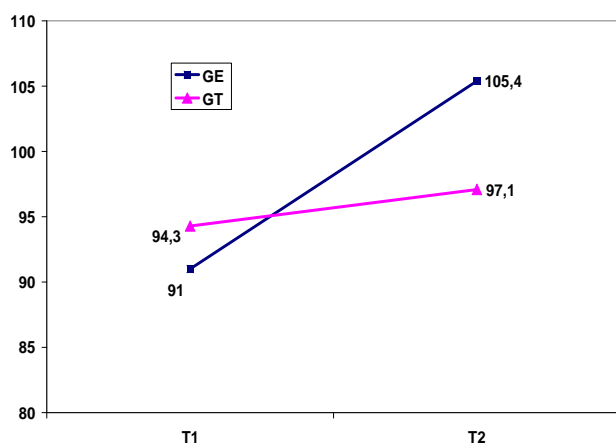


Figure 1 : Comparaison de l'évolution des compétences langagières entre janvier 2008 (T1) et juin 2008 (T2) pour le groupe expérimental (GE) et le groupe témoin (GT)

Projet : « Sécuriser le parcours du jeune via une offre de logement innovante et engageante », de l'association « Le temps pour toi ».

Thématique : Sécuriser l'accès au logement des jeunes

En quelques mots : une expérience d'habitat partagé entre des jeunes et des personnes âgées.

Objectifs du projet

L'objectif du projet est de rapprocher les projets des jeunes et des seniors, en les réunissant autour d'une question commune : le logement. **Il s'agira de repérer et de sensibiliser des jeunes ayant les capacités de s'engager dans une cohabitation avec une population très âgée en situation de perte d'autonomie. En l'absence de loyer, la sélection est exclusivement basée sur la capacité d'engagement réciproque.**

L'expérimentation consiste à mesurer l'impact d'une expérience d'habitat partagé intergénérationnel sur différents types de publics hébergés. Ses objectifs sont les suivants :

- Permettre la rencontre des générations autour de leurs projets de vie respectifs,
- Permettre aux jeunes de mener à bien leur projet d'études, de formation ou d'insertion professionnelle,
- Apporter localement une réponse à la problématique du logement des jeunes,

Plus globalement, le projet a pour vocation de contribuer à la recherche de solutions intergénérationnelles répondant à des problématiques spécifiques à certaines classes d'âges, en privilégiant la résolution d'un problème social ensemble.

Public concerné :

L'expérimentation portera sur 100 jeunes hébergés sur les agglomérations de Nantes et Angers. Elle concernera en priorité les jeunes ayant bâti un projet d'études, de formation, d'insertion professionnelle, pour lesquels le volet « logement » constitue une condition sine qua non de réussite.

Modalités de mise en oeuvre

Pour le repérage et l'orientation des jeunes, l'expérimentation s'appuiera sur des partenariats avec les écoles, universités et centres de formation locaux : le centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS), le centre régional information jeunesse (CRIJ), les foyers de jeunes travailleurs (FJT), le centre communal d'action sociale (CCAS), les missions locales, les centres de formations, les écoles supérieures, les conseils généraux de Loire Atlantique et Maine et Loire, villes de Nantes et Angers.

Des duos « jeune/personne âgée » seront constitués, après analyse précise des besoins, mise en relation, délai de réflexion et accord de chacun.

Il sera ensuite question de **contractualiser** et d'**accompagner les duos** constitués, pour une durée de 6 mois ou plus.

Un accompagnement spécifique des hébergés sera mis en oeuvre par le moyen de **trois sessions de formation/sensibilisation**, réparties sur l'année, leur permettant de mieux aborder le grand âge, d'apprendre à situer leur rôle dans cet échange solidaire, d'analyser et de prendre du recul sur ce qu'ils vivent au sein de leur « duo » et ainsi d'en tirer le meilleur parti sur le long terme.

Dispositif d'évaluation

L'apport de cette forme d'hébergement sur le parcours du jeune sera évalué aussi bien sous l'angle personnel (utilité sociale, vision positive de l'avenir...) que sous l'angle professionnel (réussite du projet professionnel ou du projet d'études, sécurisation financière du démarrage, construction de l'indépendance financière...).

L'évaluation consistera à :

- Mesurer l'impact de la sécurisation du parcours du jeune sur les plans financier, social et affectif, sur le développement de son autonomie et de son accès facilité à un logement et à une formation qualifiante ou un emploi.

- Mesurer l'impact de la formule sur les représentations des hébergeurs s'agissant des hébergés, des hébergés s'agissant des hébergeurs, dans la perspective de contribuer au renforcement de la cohésion sociale. Cela sera rendu possible par l'analyse de situations individuelles, via notamment la production de monographies.

- Questionner la pertinence de la prise en compte de cette formule (absence de loyer, responsabilisation des publics, accompagnement, formation) dans les dispositifs d'aide aux jeunes (via les Conseils Généraux, Conseil Régionaux,...)

Expérimentation sociales, expérimentation du rSa, Fonds d'expérimentations pour la jeunesse : quelques repères pour comprendre

Depuis la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, la possibilité d'expérimenter est inscrite dans notre Constitution.

Des rapports et ouvrages récents ont proposé de développer la technique expérimentale dans le champ des politiques sociales. Une délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) a été créée en 2006 (décret du 13 février 2006).

Des initiatives privées ont été mises en place avec l'appui des pouvoirs publics. Ainsi, l'association « Agence nouvelle des solidarités actives » créée suite au rapport de la Commission « familles, vulnérabilité, pauvreté » a fait du développement des expérimentations son objet social. L'Ecole d'Economie de Paris, qui a vu le jour en 2006, en fait un axe pédagogique.

Dans la lettre de mission du haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté figure l'engagement de mettre en place des « *démarches innovantes, parfois expérimentales, pour renouveler l'action publique* » dans les champs de l'éducation, de la santé, du logement, des transports, du crédit et de la garde d'enfant.

1. Une première étape : l'appel à projets « pour de nouvelles expérimentations sociales »

Cet appel à projets lancé fin 2007 a permis d'identifier des programmes innovants, conduits dans un premier temps à un niveau local, mais de telle façon qu'ils pourront dégager des enseignements précis pour mener de nouvelles politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

Ces projets ont pour objectif de permettre à des collectivités locales, des associations, des opérateurs publics ou privés et à des équipes de recherche de mettre en oeuvre des actions conjointes.

Les enseignements tirés de ces projets viendront nourrir la réflexion collective sur les moyens de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, aussi bien en matière de retour à l'emploi, de santé, d'insertion, que d'éducation.

Au total, ce sont 37 projets qui ont été sélectionnés.

Un budget de 9 millions d'euros a été dégagé pour financer ces projets en 2008 et en 2009.

2. L'expérimentation du revenu de Solidarité active

La loi de finances de 2007 a offert aux Départements la faculté d'expérimenter un dispositif d'incitation financière au retour à l'emploi pour les allocataires du RMI. Dans ce cadre, 16 départements s'étaient portés volontaires pour mener des expérimentations. La loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (loi TEPA) d'août 2007 a élargi l'expérimentation du revenu de Solidarité active aux allocataires de l'Allocation Parent Isolé (API). Elle a prévu une contribution financière de l'Etat au surcoût du dispositif expérimenté par rapport au droit commun. Finalement, 34 départements ont été autorisés à expérimenter. La première

expérimentation, dans l'Eure, a démarré en juin 2007. L'essentiel des expérimentations a ensuite démarré entre novembre 2007 et mars 2008.

L'évaluation des expérimentations du rSa a eu plusieurs objectifs :

- Elle a nourri au fil de l'eau la réflexion sur la généralisation du rSa. Elle apporte des éléments qui doivent permettre d'optimiser la mise en œuvre du nouveau dispositif.
- Elle a contribué à améliorer la connaissance de l'efficacité des mécanismes d'incitation au retour à l'emploi.
- Elle a tiré des enseignements sur la pratique de l'expérimentation dans le domaine social qui permettront d'améliorer cette démarche dans l'avenir.

Le principe de l'évaluation du rSa consistait à comparer la situation des allocataires de minima sociaux sur les territoires d'expérimentation avec des territoires témoins les plus ressemblants possible, puis à en déduire les effets du dispositif expérimenté par simple différence.

3. Aujourd'hui : l'expérimentation dans le cadre du Fonds d'expérimentation jeunes

La création en décembre 2008, par le haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, d'un « Fonds d'expérimentation pour la jeunesse », a pour objet de financer des programmes visant l'insertion des jeunes de moins de 26 ans. Il a été élargi à l'ensemble de la problématique jeunesse et ses moyens notablement renforcés suite à la nomination du haut commissaire à la jeunesse.

Dans ce champ, le Fonds doit permettre d'impulser et de soutenir des initiatives, sur différents territoires et selon des modalités variables et évaluées. Cette approche vise à préparer dès la phase expérimentale les conditions d'une généralisation ultérieure, si les résultats sont positifs.

Le Fonds est animé par l'Etat (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) et sa gestion est confiée à la Caisse des dépôts et consignations. L'organe délibérant et d'administration du Fonds est le Conseil de gestion qui regroupe, sous la présidence du haut commissaire, divers représentants de l'Etat et, le cas échéant, d'autres financeurs (Total, IUMM, Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer).

Ce mode d'organisation est destiné à garantir la souplesse de son fonctionnement, une réactivité accrue et une stabilité forte de l'accompagnement financier des projets retenus. Il permet également d'accueillir des contributeurs privés qui seront associés à sa gouvernance en siégeant au conseil de gestion.

Doté par l'Etat de 150 M€ sur deux ans pour l'ensemble des programmes, le Fonds fonctionne principalement sur le mode d'appels à projets portant sur des thématiques ciblées. Ils ont vocation à couvrir une grande partie du champ de la politique menée en faveur des jeunes. Les appels à projets seront publiés au fur et à mesure de leur élaboration et consultables notamment sur le site Internet du haut commissaire : www.lagenerationactive.fr.

L'évaluation externe et scientifique, si possible contrôlée, fait partie intégrante des conditions de sélection des projets financés.

Pour certains appels à projets, une équipe d'évaluation « centralisée » est directement mandatée par le Fonds pour l'évaluation de l'ensemble des projets sélectionnés. Pour d'autres, les porteurs sont invités à choisir et à construire leur réponse avec une équipe d'évaluation externe dont le financement sera intégré au coût pris en charge.

Un conseil scientifique, composé de dix personnalités qualifiées dans le domaine de l'évaluation, est chargé de garantir la qualité des évaluations mises en oeuvre. Les projets sont sélectionnés par le conseil de gestion, le cas échéant sur avis d'un jury ad hoc associant acteurs de terrains (associatifs, institutionnels), personnalités qualifiées et membres du conseil scientifique.

Un premier appel à projets s'est clôturé le 15 juin 2009. Plus de 506 candidatures ont été reçues témoignant ainsi du dynamisme et de la mobilisation des structures qui ont massivement répondu. Le jury s'est réuni pour examiner les candidatures et émettre un avis. La pertinence du projet, autant que du dispositif d'évaluation et la réalité des perspectives de généralisation ont été des critères déterminants dans le choix des projets retenus. A la lumière des observations des jurys, le conseil de gestion réuni le 9 juillet 2009 a décidé de retenir 167 projets, répondant à quatre objectifs de l'expérimentation :

- réduire les sorties prématurées du système de formation initiale ;
- améliorer la transition entre formation et emploi ;
- prévenir les ruptures de parcours ;
- soutenir les initiatives et projets des jeunes.

Les partenaires du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

La loi du 1^{er} décembre 2008 instituant notamment la création du fonds d'expérimentation pour la jeunesse a prévu que ce fonds pouvait être doté de contributions émanant de toute autre personne morale de droit public ou privé que le Haut Commissaire à la Jeunesse.

Depuis la mise en place de ce fonds, 3 partenariats ont d'ores et déjà été conclus :

Un partenariat avec le groupe Total

Le groupe Total est engagé de longue date dans le mécénat de solidarité sociale et accompagne un certain nombre d'actions de terrains menées en partenariat avec des associations qui oeuvrent notamment en faveur de l'emploi des jeunes ainsi que dans la lutte contre l'exclusion sociale et l'échec scolaire.

Le Haut Commissaire à la Jeunesse et le groupe Total ont pris la décision d'engager un partenariat de six ans, formalisé par une convention signée le 02 juin 2009, pour développer des actions expérimentales en faveur de l'éducation et de l'insertion des jeunes.

Ces actions expérimentales devront être orientées vers des programmes à grande échelle. Des thématiques prioritaires ont été identifiées et retenues par le Haut Commissaire à la Jeunesse et le groupe Total. Elles seront complétées au fur et à mesure des besoins pouvant se révéler pertinents pour faire face à une problématique nouvelle. Ces trois domaines d'intervention sont :

- L'aide à la mobilité des jeunes en voie d'insertion professionnelle,
- La prévention précoce des ruptures dans l'éducation et la formation,
- Le développement à grande échelle du microcrédit professionnel.

Le partenariat prend la forme d'un soutien financier de Total au fonds d'expérimentation pour la jeunesse de 50M€ sur la période 2009-2014 (25M€ en 2009 puis 5M€ par an).

Un premier appel à projet a été lancé en partenariat avec Total pour permettre d'expérimenter le financement de 10.000 permis de conduire pour des jeunes à faibles ressources, dans le cadre de leur parcours vers l'emploi.

Le coût moyen du permis de conduire reste en effet un obstacle très important pour l'insertion professionnelle des jeunes et la réalisation de leur projet. Estimé en moyenne à 1500€, il est un enjeu financier élevé pour les jeunes issus des familles les plus modestes. Le Grenelle de l'insertion a toutefois montré qu'il existait dans ce domaine un foisonnement d'initiatives locales innovantes qui gagneraient à être généralisées sur la base d'une évaluation rigoureuse.

L'expérimentation a pour objet de déterminer l'effet de levier des actions existantes d'accès au permis de conduire des jeunes de 16 à 25 ans en insertion sur leur parcours social et professionnel.

Publié durant l'été, l'appel à projet a donné lieu au dépôt de 112 dossiers dont 58 ont été retenus par le conseil de gestion du fonds réuni le 25 septembre 2009. Ces projets sélectionnés couvrent la quasi-totalité du territoire métropolitain. L'évaluation sera assurée par une équipe unique et nationale qui examinera notamment les aspects relatifs au ciblage des publics et à l'impact de l'obtention du permis dans le parcours vers l'emploi. Elle sera complétée par une

évaluation qualitative destinée à déterminer l'efficacité du maillage partenarial dans une optique territoriale comparée.

Le budget alloué à cette expérimentation est de 10M€ dont 7M€ proviennent de la participation de Total.

Un partenariat avec l'Union des Industries et des métiers de la métallurgie

Le 16 juillet 2009, le Haut Commissaire à la jeunesse et le délégué général de l'UIMM signaient une convention marquant ainsi le début d'un partenariat étroit en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes dans l'industrie.

Le Haut Commissaire à la jeunesse et l'UIMM ont convenu de lancer des expérimentations dans les quatre domaines suivants :

- L'orientation professionnelle des jeunes et la découverte des métiers de l'industrie
- L'accompagnement renforcé des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, notamment en matière de mobilité et de logement
- La prévention des ruptures anticipées de ces contrats
- L'accompagnement des jeunes, à la sortie, vers l'emploi industriel.

Pour y parvenir l'UIMM s'engage à apporter au fonds d'expérimentation pour la jeunesse une contribution nette globale de trois millions d'euros sur la période 2009-2010.

Une première vague d'appel à projet devraient être lancée dans le cadre de ce partenariat avant la fin de l'année 2009.

Un partenariat avec le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer

La Délégation générale à l'Outre Mer a souhaité participer à ce laboratoire de politiques publiques en contribuant financièrement au Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, afin que des appels à projets soient exclusivement réservés aux populations et territoires ultra-marins, de manière à mieux répondre à leurs problématiques spécifiques.

Les territoires concernés par les appels à projets sont : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Trois programmes d'expérimentations, déclinaison de ceux proposés dans le cadre de la première vague d'appel à projets, ont fait l'objet d'un appel à projet spécifique dont la limite de dépôt des dossiers a été fixée au 30 septembre 2009. 68 programmes ont été déposés au titre des trois programmes suivants :

- **prévenir et lutter contre le décrochage scolaire**

Le fonds soutiendra des expérimentations visant à prévenir et lutter contre le décrochage scolaire par le développement de l'accompagnement éducatif et la valorisation des dispositifs de deuxième chance.

- **développer la mobilité internationale des jeunes**

Ce programme encourage les actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes ultra-marins, principalement vers les pays limitrophes.

- **soutenir les initiatives et les projets des jeunes**

Le troisième programme vise à soutenir les initiatives et les projets des jeunes micro-entrepreneurs. La Délégation générale à l'Outre Mer a apporté une contribution d'1M€ au fonds d'expérimentation pour la jeunesse pour financer cette vague d'expérimentation spécifique.

Comment sont sélectionnés et évalués les appels à projets du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse ? Quelle est la composition du Conseil scientifique ?

Plus de cinq cent projets ont été déposés dans le cadre du premier appel à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Chaque projet a été examiné par un jury, composé d'au minimum trois personnes : une personnalité qualifiée, un acteur de terrain et un membre du Conseil scientifique du fonds, qui présidait le jury. La taille de chacun des 10 jurys était adaptée au nombre de projets reçus dans chaque programme (de 3 à 8 membres).

Chaque membre était le rapporteur d'environ 10 projets qu'il était chargé d'examiner et de présenter aux autres membres de son jury. Pour faciliter la restitution de l'étude des projets, une grille d'appréciation était fournie (cf. page suivante). Les rapporteurs devaient notamment classer les projets par ordre d'intérêt.

Lors de l'examen des dossiers, deux dimensions étaient simultanément examinées : la qualité et caractère innovant du projet d'une part et la qualité de l'évaluation proposée d'autre part.

En matière de qualité du projet, le rapporteur devait vérifier le caractère innovant du dispositif proposé. Il devait également veiller à la faisabilité de celui-ci, et enfin s'assurer que le coût de l'action proposé n'est pas trop élevé pour permettre d'envisager sérieusement une généralisation.

En matière d'évaluation, les projets devaient faire l'objet d'une évaluation externe, l'absence de lien hiérarchique ou financier entre porteur de projet et évaluateur étant garante de l'indépendance de jugement de ce dernier. Par ailleurs, les projets retenus sont ceux pour lesquels l'évaluateur exposait aussi précisément que possible :

- les objectifs de l'évaluation, détaillés et hiérarchisés ;
- la méthodologie suivie et les hypothèses sur lesquelles se fondera l'évaluation, avec un niveau de détail permettant d'apprécier les éléments concrets sur lesquels l'évaluateur basera son diagnostic ;
- le contexte scientifique dans lequel elle s'inscrit et les liens qu'elle entretient avec la littérature existante dans le domaine couvert.

Lors de la réunion de chacun des jurys, les membres ont émis une appréciation sous forme d'une recommandation qui a été adressée au Conseil de gestion. Le Conseil de gestion, organe décisionnaire du fonds présidé par le Haut commissaire à la jeunesse, a sélectionné la totalité des projets retenus par les jurys et a décidé du montant des subventions attribuées.

Les projets jugés particulièrement intéressants ou innovants mais qui souffraient d'un déficit d'évaluation font actuellement l'objet d'un soutien spécifique par les experts en évaluation du fonds d'expérimentation jeunesse pour aboutir à un protocole d'évaluation de bon niveau.

Composition du Conseil scientifique du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Le Conseil scientifique est composé de 9 membres et est présidé par Marc Gurgand, directeur de recherche au CNRS et professeur associé à l'école d'économie de Paris

Ses membres sont :

- Mathieu Angotti, chef du département des politiques sociales du Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.)
- Florence Lefresne, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
- Patricia Loncle, enseignante-chercheur à l'Ecole nationale de santé publique (ENSP)
- Alberto Lopez, directeur scientifique du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications)
- Yannick L'Horty, professeur d'économie à l'université d'Evry Val d'Essonne
- Eric Maurin, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Vincent Vandenberghe, professeur d'économie à l'Université Catholique de Louvain
- Philippe Zamora, chercheur en économie au CNRS

Grille d'analyse des projets

Critères généraux	
L'expérimentation proposée répond à la problématique posée par l'appel à projets	A – B – C
La structure porteuse du projet a les moyens de le mener à son terme	A – B – C
Qualité du partenariat interinstitutionnel mobilisé (lorsqu'il est souhaitable ou nécessaire)	A – B – C
La méthode d'évaluation et les indicateurs choisis sont pertinents	A – B – C
<ul style="list-style-type: none"> • La taille de l'expérimentation permet d'obtenir des résultats statistiquement pertinents • Ou, si l'évaluation n'est pas statistique, la démarche proposée permettra de porter un jugement d'évaluation sur des critères précis et formellement définis 	A – B – C
Le coût du projet est en cohérence avec les résultats attendus	A – B – C
Moyenne d'ensemble	A – B – C
Autres remarques :	
Position du jury	

Les axes et programmes des projets du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (appel à projets n°1)

AXE 1 : REDUIRE LES SORTIES PREMATUREES DU SYSTEME DE FORMATION INITIALE		
<u>Programme 1 :</u>	Sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures	
<u>Programme 2 :</u>	Prévenir le décrochage scolaire et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs	
<u>Programme 3 :</u>	Développer les incitations au maintien dans le système scolaire	
<u>Programme 4 :</u>	Approfondir le dispositif d'orientation active	
<u>Programme 5 :</u>	Organisation intégrée de coordination des acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle	
<u>Programme 6 :</u>	Améliorer les dispositifs d'orientation et lutter contre l'échec scolaire	
<u>Programme 7 :</u>	Accompagnement et insertion professionnelle des étudiants qui décrochent	
AXE 2 : AMELIORER LA TRANSITION ENTRE FORMATION ET EMPLOI		
<u>Programme 1 :</u>	Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle à l'université	
AXE 3 : PREVENIR LES RUPTURES		
<u>Programme 1 :</u>	Actions innovantes pour assurer le suivi après 18 ans des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance et suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse	
<u>Programme 2 :</u>	« Parcours vers l'emploi des jeunes sous main de justice »	
<u>Programme 3 :</u>	Sécuriser l'accès au logement des jeunes	
<u>Programme 4 :</u>	Connaissance, repérage et prévention des étudiants en difficulté	

AXE 4 : SOUTENIR LES INITIATIVES ET PROJETS DES JEUNES

<u>Programme 1 :</u>	Développement du micro-crédit des jeunes	
<u>Programme 2 :</u>	Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes en mission locale et en apprentissage	